

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 22 MAI 2017**

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 22 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<b><u>Absent excusé</u></b>	M. LENFANT donne pouvoir à M. DEGOULET
<b><u>Absent</u></b>	M. LEFEUVRE
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	M. THORETON - Valérie HERVE

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 10 avril 2017
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose un ajout, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Convention de groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école vers la piscine de La Suze sur Sarthe.

**Affaires générales**

1. Appel d'offres « Restauration scolaire »
2. Finalisation des échanges de terrains pour le chemin de l'Hachet
3. Droit de préemption urbain
4. Règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018
5. Convention de groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école vers la piscine de La Suze sur Sarthe
6. Devenir du bar-tabac-point Poste

**Finances**

7. Budget « Commune » : Décision modificative budgétaire n°1
8. Dépenses d'investissement

**Personnels**

9. Reconduction du contrat d'un agent technique dans le cadre d'un accroissement d'activité

**Comptes-rendus des commissions**

10. Commissions communautaires
11. Commissions communales

**Questions diverses**

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 10 avril 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1. Appel d'offres « Restauration scolaire »

#### Délibération n° 2205201701

Le Conseil Municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour confier à des entreprises la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire,
- CONSIDERANT que la durée des marchés à conclure est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois maximum par reconduction expresse,
- CONSIDERANT que les marchés à conclure sont des marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, dont les montants totaux annuels seront déterminés par application aux prix unitaires contractuels des quantités effectivement livrées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil municipal

- **DECIDE** de lancer une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire,
- **ADOpte** à cet effet le Dossier de Consultation des Entreprises établi par la commission « Ecole et Jeunesse »,
- **AUTORISE** M. Le Maire (ou son représentant) à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise qui sera désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres, ou à relancer une nouvelle procédure en application des dispositions de l'article 59 III du Code des marchés Publics si la procédure est déclarée infructueuse
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

### 2. Finalisation des échanges de terrains pour le chemin de l'Hachet

#### Délibération n°2205201702

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique visant la désaffectation du chemin rural de l'Hachet, M. Le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur :

- l'acquisition des parcelles cadastrées section ZP numéros 79 et 80, de M. et Mme Laurent GOUESSE, moyennant le prix de 1 euro symbolique,

- l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP numéro 82, de M. et Mme Didier PEREZ, moyennant le prix de 1 euro symbolique,
- l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP numéro 87, de M. et Mme Claudine GIRONES, moyennant le prix de 1 euro symbolique,
- la vente de la parcelle cadastrée ZP numéro 89, au profit de M. et Mme Benjamin LUNETEAU, moyennant le prix de 1 euro symbolique,
- la vente de la parcelle cadastrée ZP numéro 90, au profit de M. Nicolas BARADE, moyennant le prix de 1 euro symbolique.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DONNE** un avis favorable,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire (ou son représentant) pour exécuter la présente décision, à effet de signer tout acte authentique.

### **3. Droit de préemption urbain**

#### **Délibération n° 2205201703**

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé « Le Pré des Portes », cadastré section ZT n° 161.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

- **DECLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant cette parcelle,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

### **4. Règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018**

#### **Délibération n°2205201704**

M. DEGOULET explique au Conseil municipal qu'il convient d'adopter le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2017-2018. Il propose de reconduire le règlement actuel.

M. DEGOULET précise que le Président de la République a fait des annonces pendant la campagne électorale allant dans le sens de l'autonomie des communes sur la question des Temps d'Activités Périscolaires. Aucune décision émanant du nouveau Gouvernement n'étant parvenue aux collectivités territoriales à ce jour, l'organisation actuelle est reconduite pour l'année scolaire 2017-2018.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement intérieur 2017-2018 et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## **5. Convention de groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école vers la piscine de La Suze sur Sarthe**

### **Délibération n°2205201705**

La commune de Spay propose d'organiser un groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école vers la piscine de La Suze-sur-Sarthe. M. Le Maire propose d'y participer. Cet appel d'offres couvre les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec la possibilité de se retirer du groupement à la fin de chaque année scolaire.

M. PAVARD est désigné comme titulaire pour représenter la commune à la commission d'Appel d'Offres pour le choix du transporteur et M. DEGOULET sera son suppléant.

Pour mémoire, par délibération en date du 05/12/2016, le Conseil départemental de la Sarthe a décidé de ne plus accorder d'aide aux communes pour le transport des élèves du primaire vers les piscines en raison du transfert de la compétence transports à la Région. La Région indique que la compétence transport vers les piscines est facultative et n'accorde pas de subvention.

Le Conseil municipal s'étonne que ce soit une commune qui organise ce groupement de commandes et non pas la Communauté de communes au titre de la Mutualisation.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour la signature de la convention de groupement de commandes et sa mise en œuvre.**

## **6. Devenir du bar-tabac point Poste**

M. Le Maire revient sur le devenir du bar-tabac Point-Poste.

Le commerce est fermé depuis le mois de janvier et a été mis en liquidation judiciaire. Mandaté par les élus lors d'une réunion en urgence le 1<sup>er</sup> mai 2017, M. Le Maire a acheté aux enchères la licence IV du bar pour 2 000 euros et le mobilier pour 350 euros (il convient d'ajouter les frais de vente).

Ainsi, en conservant la Licence, le Conseil municipal pourra faciliter l'arrivée d'un repreneur en la lui cédant selon des modalités qu'il conviendra de fixer ensemble. Des candidats se sont déclarés. M. Le Maire suit l'évolution des discussions avec attention, mais rappelle qu'il s'agit d'une transaction entre personnes privées et que la Commune n'a aucun pouvoir en la matière.

A partir du début du mois de juin, le point-Poste sera transféré provisoirement à la boulangerie dans l'attente d'un repreneur du bar-tabac. Les élus remercient M. et Mme ROUSSEAU pour cette prise en charge qui facilitera la vie des chemiréens.

## 7. Décision modificative budgétaire n° 1

### Délibération n°2205201706

Afin de prendre en compte les dotations réelles de l'Etat, qui ont été notifiées à la commune après le vote du budget, M. Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Recettes de Fonctionnement :

74 11 (Dotation forfaitaire) : - 5 200 euros

74 121 (Dotation de solidarité rurale) : + 13 153 euros

74 127 (Dotation nationale de péréquation) : - 1180 euros

742 (Dotations aux élus locaux) : - 38 euros

Dépenses de fonctionnement :

023 Virement en investissement : + 6 735 euros

Recettes d'investissement :

021 Virement du Fonctionnement : + 6 735 euros

Dépenses d'investissement :

2051 (Concessions et droits similaires) : + 3 000 euros

202 (Frais d'études, d'élaboration de documents d'urbanisme) : + 3 735 euros

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°1 et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 8. Dépenses d'investissement

### Délibération n°2205201707

#### **Budget général :**

- CF Cuisines (participation à la friteuse des associations) : 850,80 euros TTC (ligne 21 318 Autres Bâtiments publics)

- Domotic'Elec (Extracteur cuisine Ecole) : 1 011,34 euros TTC (ligne 21 312 Bâtiments scolaires)

- Domotic'Elec (VMC Toilettes Ecole) : 704,72 euros TTC (ligne 21 312 Bâtiments scolaires)

- Bureau Vallée (Mobilier de bureau) : 204,12 euros TTC (ligne 2183 Matériel de bureau)

- Domotic'Elec (Réparation éclairage extérieur Salle des fêtes et mise en place de détecteurs) : 428,93 euros TTC (ligne 21 318 Autres Bâtiments publics)

**A noter, en Fonctionnement :**

- ADAPEI (Achat des plantes pour le fleurissement de la commune) : 597,96 euros TTC (ligne 61521 Terrain)

**Budget Lotissement des Trois-Chênes :**

- Direct Urbain (Jeux et banc) : 6 105,00 euros HT (ligne 605)

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

**9. Reconduction du contrat d'un agent technique dans le cadre d'un accroissement d'activité**

**Délibération n°2205201708**

M. Le Maire propose de reconduire le contrat de M. Thomas RENOU à partir du 7 juin 2017 jusqu'au 7 octobre 2017 en tant qu'adjoint technique contractuel, 3<sup>ème</sup> échelon, échelle C1 de la grille indiciaire des Adjointes Techniques (indice brut 349, indice majoré 327) pour un accroissement temporaire d'activité.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

**10. Comptes-rendus des commissions communautaires**

- « **Environnement** ». Mme MOREAU-TONNELIER explique qu'un état des lieux des canalisations des eaux usées doit être réalisé dans le cadre de l'estimation du transfert de la compétence Cycle de l'eau à la Communauté de communes. 970 mètres linéaires sont concernés pour le centre-bourg et Saint-Benoît.

Des travaux de sécurisation vont être réalisés aux déchetteries de Guécélard et Roëzé. La visite de la déchetterie de Conlie est proposée aux élus le 1<sup>er</sup> juin à 14h30.

- « **Habitat** ». Mme PROVOTS explique que SARTHE HABITAT a lancé un appel d'offres à une procédure de conception-réalisation sur les communes de la Communauté de Communes. Une seule entreprise a répondu au marché. Les deux logements T5 pour Chemiré situés dans le lotissement des Trois Chênes seront livrés courant 2018.

- **Association Culturelle Cantonale**. Mme MOREAU-TONNELIER rend compte du rallye organisé par l'ACC. Avec plus de 200 participants, il s'agit à nouveau d'un succès. La découverte du patrimoine local a été très appréciée.

- « **Voirie** ». M. PAVARD fait un point sur la réflexion en cours sur le transfert de la voirie en agglomération à la Communauté de communes. Un passage de caméra doit être réalisé pour évaluer l'état de la voirie. En tout état de cause, les communes veulent connaître au plus juste le coût de ce transfert avant de se lancer.

## 11. Comptes-rendus des commissions communales

- **Commission « Ecole et Jeunesse »**. M. DEGOULET fait un compte-rendu de la réunion du 15 mai. Les travaux d'été à l'école sont planifiés. Un seul point reste en attente : celui de la sécurisation (clôtures, portail, visiophonie), dans la mesure où la Préfecture n'a pas encore fait de retour à la demande de subvention. Si la situation devait persister, ce projet serait repoussé aux congés de la Toussaint.

- **Commission d'Appel d'offres**. Un appel d'offres va être lancé pour la restauration scolaire et l'ouverture des plis aura lieu le mercredi 28 juin à 18h à la Mairie.

- **Groupe de travail sur le règlement intérieur des Cimetières**. Une première réunion a eu lieu samedi 20 mai. Elle a permis d'élaborer un règlement pour les cimetières. Une seconde réunion se déroulera le 2 septembre sur place, puis à la Mairie de 9h à 12h. Le règlement du columbarium sera à l'ordre du jour.

- **Commission « Communication »**. Un nouveau flash a été préparé et transmis aux élus pour avis. Le pliage du flash sera effectué le mardi 30 mai par Isabelle LANGLAIS, Sylvia PROVOTS, Mickaël DESPRES, Roland BLANCHET et Miguel DEGOULET. Il pourra être distribué à partir du 31 mai.

Sa distribution s'organisera comme suit :

ZONE A : Roland BLANCHET

ZONE B : Isabelle LANGLAIS, Amandine LIEBLE

ZONE C : Bertrand VIVIER, Armand LEFEUVRE

ZONE D : Paola MOREAU-TONNELIER, Renée RACAPE

ZONE E : Mickaël DESPRES, Michel PAVARD

## Questions diverses

- **Fêtes estivales**. Mme MOREAU-TONNELIER explique que la Fête de la Musique et le 14 juillet sont en cours de préparation. La question de la sécurité est abordée, en lien avec le dispositif VIGIPIRATE. M. DEGOULET rappelle qu'une circulaire a été transmise aux Mairies par la Préfecture en septembre : il la renverra à tous les organisateurs de manifestations. On s'interroge sur les défilés, dont plusieurs élus disent qu'ils pourraient être interdits. M. DEGOULET se rapprochera du cabinet du Préfet pour connaître les directives en cours afin de s'y conformer.

- **Recensement**. M. Le Maire annonce une campagne de recensement sur la commune pour le début de l'année 2018.

- **Election législative.** Rappels et ajustement de l'organisation des permanences :

**Le dimanche 11 juin**

8h00-10h30 : M. DESPRES – M. PAVARD – M. THORETON

10h30-13h00 : Mme PROVOTS – M. BLANCHET – Mme LANGLAIS

13h00-15h30 : M. PAVARD – M. LENFANT – M. DEGOULET

15h30-18h00 : Mme MOREAU-TONNELIER – M. VIVIER – Mme LIEBLE

**Le dimanche 18 juin**

8h00-10h30 : Mme RACAPE – M. PAVARD – M. LEFEUVRE

10h30-13h00 : Mme PROVOTS – M. DEGOULET – Mme LANGLAIS

13h00-15h30 : M. DESPRES – M. BLANCHET – M. THORETON

15h30-18h00 : Mme MOREAU-TONNELIER – M. VIVIER – M. LENFANT

La composition du Bureau n'est pas modifiée.

- **Bilan Matinée citoyenne 2017.** M. DEGOULET explique que 79 chemiréens ont participé à la matinée citoyenne cette année. Le bilan est très positif, pour ce moment convivial et sympathique. La matinée citoyenne sera reconduite le 26 mai 2018.

- **Contrats photocopieurs.** M. DEGOULET explique que les contrats pour les photocopieurs, arrivés à leur terme, ont été revus. Des économies substantielles ont été réalisées, puisque la seule location est passée de 1610 euros TTC par semestre à 297,18 euros TTC. La location du photocopieur de l'école est gratuite pour une période de deux ans. Elle sera d'environ 120 euros par trimestre ensuite. Le coût/copie a aussi nettement été revu à la baisse.

- **Portes ouvertes de l'accueil périscolaire.** L'accueil périscolaire organise ses portes ouvertes le 8 juin de 18h30 à 19h30. Tous les élus sont les bienvenus.

- **Pot de fin d'année.** Un pot de fin d'année sera organisé avec les agents et les professeurs de l'école le jeudi 6 juillet à 18h30 à la Mairie.

- **Organisation d'une rencontre-conférence sur le thème de la dépendance.** M. Le Maire donne la parole à Mme Catherine CORLAY, présente dans le public. Mme CORLAY expose les difficultés des différents acteurs qui accompagnent les personnes âgées dans le maintien à domicile. Il est notamment complexe de se connaître : porteurs de repas à domicile, infirmières, auxiliaires de vie, taxi-ambulance etc. ne se côtoient pas toujours. C'est pourquoi elle propose d'organiser une conférence qui permette aux personnes âgées de connaître les services auxquelles elles ont droit, mais aussi aux professionnels d'échanger entre eux.

Le Conseil municipal propose de mettre à disposition la Salle des Fêtes le samedi 30 septembre 2017. Mme CORLAY est aussi invitée à se rapprocher du Département, qui exerce les compétences liées au social, pour l'organisation.



La séance est levée à 22h50.

**Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 22 mai 2017 :**

- Délibération n° 2205201701 : appel d'offres « restauration scolaire »
- Délibération n° 2205201702 : finalisation des échanges de terrains pour le chemin de l'Hachet
- Délibération n° 2205201703 : droit de préemption
- Délibération n° 2205201704 : règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018
- Délibération n° 2205201705 : convention de groupement de commande pour le transport des élèves de l'école vers la piscine de La Suze
- Délibération n° 2205201706 : budget « commune » : décision modificative n°1
- Délibération n° 2205201707 : dépense d'investissement
- Délibération n°2205201708 : reconduction du contrat d'un agent technique dans le cadre d'un accroissement d'activité

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 mai 2017 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRES
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
		<b>Absent</b>	<b>Absent excusé</b>
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
M. Bertrand VIVIER			